BIO CONSOMACTEURS

BIO ET HVE QUELLES DIFFÉRENCES ?

29 898 EXPLOITATIONS *au 1er juillet 2022

HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

69,1% DE VITICULTEURS

VS

58 413 EXPLOITATIONS *en juillet 2021

HVE	BIO
1 contrôle / 3 ans	1 contrôle/an + contrôles inopinés
Pas de conversion	Période de conversion de 2 ans/cultures annuelles, 3 ans pour cultures pérennes, conversion des animaux
Pas d'interdiction des pesticides et engrais chimiques et de synthèse	Utilisation de pesticides et d'engrais chimiques de synthèse interdite Limite et encadrement des quantités de fertilisants (170 kg N/ha/an) Interdiction des OGM
Aucune exigence concernant la transformation	Règles strictes pour la transformation : interdiction de nombreux produits, interdiction des nanotechnologies, interdiction des rayons ionisants, etc
Biodiversité : Système de points par item n'impliquant pas de changement significatifs	Limite l'utilisation des ressources non renouvelables et encourage le respect des cycles naturels
Aucune exigence sur le plan du bien être animal	Bien être animal : cages interdites, accès au plein air obligatoire, plus d'espace par animal à l'intérieur des bâtiments, limitation des caillebotis, limitation des mutilations & prise en charge obligatoire avant abattage Limite et encadre le recours aux médicaments vétérinaires allopathiques chimiques de synthèse (1 à 3/an) Impose l'autonomie pour la production d'aliments du bétail
Cumul de points simple à obtenir sans changements des pratiques (révision recommandée par l'OFB et l'IDDRI)	